



Déclaration du Cardinal Thomas Collins concernant l'euthanasie/le suicide assisté - le 1er mars 2016

« *Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion.* » - *Serment d'Hippocrate*

« *Tu ne tueras pas.* » - *Exode 20:13*

"Envisagez-vous le suicide? Nous pouvons vous aider !" Il fut un temps où une telle publicité pointait vers un centre de crise, où quelqu'un se tenait prêt pour vous conseiller et vous donner espoir pour supporter une situation de douleur intolérable. Nous vivons maintenant des temps très différents. Dans seulement quelques mois, le suicide assisté, sa sinistre réalité discrètement dissimulée derrière des termes trompeurs comme "l'aide médicale à mourir", sera déclaré et inscrit dans la loi comme une alternative acceptable dans notre pays. Alors que le gouvernement fédéral prépare la législation en vue de la mise en œuvre de la décision de la Cour Suprême, il est crucial de prendre conscience des conséquences de ce changement fondamental dans nos lois.

Nous sommes tous voués à mourir, certains plus soudainement et d'autres plus lentement. Bien que les patients bénéficient de médicaments contrôlant la douleur, il est bien compréhensible qu'ils refusent les traitements pénibles et démesurés qui ne feront que prolonger un processus dont la fin est inévitablement la mort. Mais mourir n'est pas la même chose que d'être tué. Nous sommes reconnaissants de l'aide médicale offerte par les médecins, infirmières et autres spécialistes aux patients qui sont en train de mourir, mais tuer les patients ne pourra jamais être une action justifiée.

On demandera bientôt aux médecins, à travers le pays, qui ont consacré leur vie à guérir leurs patients, de faire maintenant complètement le contraire. On ne leur demandera plus d'atténuer les souffrances de leurs patients en fournissant un traitement et des soins attentionnés, mais en les condamnant à mourir. En fait, tuer un patient ne sera plus considéré comme un crime, mais plutôt comme des services médicaux appuyés et réglementés par la législation.

Le 25 février 2016, une commission parlementaire a présenté les législateurs qui travailleront sur cette troublante législation en se basant sur 21 recommandations. Ces dernières devraient nous ébranler au plus profond de nous-même, particulièrement si nous croyons avec complaisance et à tort, que le changement de la loi n'affectera seulement que quelques personnes atteintes d'une maladie physique grave, qui ont vécu une longue vie et qui sont sur le point de mourir. En fait, les recommandations incluent :

- Le souhait d'autoriser, d'ici trois ans, l'accès à l'euthanasie/le suicide assisté aux mineurs (aux moins de 18 ans).
- La possibilité, pour ceux qui ont été diagnostiqués avec des conditions médicales comme la démence, de préprogrammer leur mort.
- Une insistance à ce que les personnes souffrant de conditions psychiatriques puissent être admissibles à l'euthanasie/au suicide assisté.
- Une exigence pour que n'importe quel organisme public recevant des subventions, y compris les hôpitaux catholiques, les établissements de soins à long terme et les hospices, pratiquent l'euthanasie/le suicide assisté, les forçant ainsi à désavouer les principes mêmes qui sont la base fondamentale de leur immense service envers nous tous.

- Une exigence selon laquelle les docteurs qui refusent de tuer un patient doivent s'assurer que quelqu'un d'autre le fasse. Aucun autre pays dans le monde n'exige une telle violation de conscience.

Il est injuste de forcer les gens à agir contre leur conscience dans le but d'obtenir le droit de pratiquer comme médecin, ou dans le cas d'un établissement de soins de santé, de pouvoir se qualifier pour des subventions gouvernementales. Cela ne fait pas preuve de tolérance en matière de diversité religieuse. C'est une discrimination religieuse qui punit ceux qui servent si fidèlement tous ceux qui viennent à eux comme ils l'ont toujours fait avant même l'existence du Canada, mais qui, en toute conscience, ne peuvent effectuer certaines procédures, comme aider à tuer leurs patients.

Quand l'État va au-delà de son rôle légitime mais limité, et supprime les droits de conscience de cette façon, cela me fait penser à l'homme dont l'employeur lui avait demandé de faire quelque chose contre sa conscience. Il avait courageusement répondu : "Je travaille pour vous ; je ne vous appartiens pas."

Les services de soins palliatifs sont actuellement accessibles à seulement 30 % des Canadiens. Ceci est une tragédie, et est aussi inacceptable. Au lieu de déployer des moyens pour accélérer la mort, nous devrions nous assurer de pourvoir aux soins palliatifs de chaque Canadien, de fournir de meilleurs soins aux personnes atteintes de maladie mentale et de l'aide aux personnes qui ont tenté de se suicider.

Certaines personnes sont convaincues qu'à un certain point, leur vie n'a plus de "valeur" puisqu'ils ne peuvent plus fonctionner comme ils le faisaient jadis. Leur préoccupation mérite notre respect compatissant, mais constitue une base chancelante pour qui veut y établir une politique sociale. Notre valeur en tant que personne ne vient pas de ce que nous pouvons faire, mais de qui nous sommes. Elle vient du plus profond de nous, de notre dignité intrinsèque d'êtres humains. Lorsque que nous limiterons la valeur de la vie de quelqu'un à sa capacité de fonctionnement, notre société aura dépassé la dangereuse limite après laquelle les personnes sont traitées comme des objets qui peuvent être jetés, étant jugés inutiles.

Tout en gardant présente à l'esprit la dignité intrinsèque de chaque personne, c'est le temps pour les familles à travers le pays d'avoir une conversation certes difficile mais nécessaire au sujet de la réalité de la mort. Nous devons comprendre les implications destructives de ces changements légaux et offrir des alternatives liées davantage à l'amour et la miséricorde. Les chrétiens devraient être guidés par ces mots de Jésus, qui depuis 2000 ans ont inspiré des actes héroïques de service par amour : "En vérité je vous le déclare, chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait." (Matthieu 25:40)

† Thomas Card. Collins

Cardinal Thomas Collins

Le 1er mars 2016

Exprimez votre point de vue aux législateurs

Les personnes qui s'inquiètent de cette législation sont encouragées à visiter le site Web **CanadiansforConscience.ca** et à se joindre à la coalition « HealthCARE and Conscience ». La coalition est composée de nombreux partenaires, incluant plus de 5 000 médecins canadiens, et a été créée pour éduquer et permettre à ceux qui partagent nos craintes de pouvoir s'engager.

Vous pouvez utiliser ce site Web pour écrire directement à votre député, exprimant respectueusement vos inquiétudes. Veuillez vivement recommander à votre représentant élu : 1) de protéger ceux qui sont vulnérables, et 2) de s'assurer que les individus et des institutions puissent fournir des services médicaux sans devoir mettre en péril leurs convictions morales.